

ALPES-MARITIMES

**EXTRAIT**

2031111

ARRONDISSEMENT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 20 JUIN 1991 19

Objet :

L'an mil-neuf cent cent quatre vingt onze

Cotisation  
1991/92

et le vingt Juin

à dix huit heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M

Hervé de FONTMICHEL

9106/01

Présents : MM DE FONTMICHEL, THAON, LELEUX, MARY, ASTIER,  
ou BELLEOUD, BOUIGUES, BARBIER, BALDINI, LOTTO, PASCAL,  
Représentés PRICCO, CAPPONI, BLANC, BALARELLO, DUHALDE, GUIGONIS  
MORANI, MARIA, JABOULET, MMme BELLON, BOURRIER,  
SARAMITO, SOMARIA.

Le Président donne lecture des Cotisations pour l'année scolaire 1991/92, applicables aux élèves et aux Communes.

T A R I F S		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Communes participant au fonctionnement de l'Ecole		Communes non participantes
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	Instruments et F.M. (*)	700 F	1 400 F	2 100 F
B	Formation Musicale ] Jardin Musical ] (*) Atelier avec F.M. ]	500 F	1 000 F	1 500 F
C	Atelier ou Instrument supplémentaire	350 F	350 F	550 F
D	Dominante	400 F		

(\*) ajout de frais d'achat de fournitures pédagogiques pour la Formation Musicale, d'un montant forfaitaire de 100 F.

Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarifs A et B :

2ème inscription - 20 %; 3ème inscription - 30 % , etc..  
le pourcentage s'applique sur la cotisation la plus élevée.

La participation des communes est de 1 400 F par an et par enfant.

Où l'exposé du Président, le Comité décide à l'unanimité du montant des cotisations exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Hervé de FONTMICHEL

